

Soutien annuel pour le développement sportif de la jeunesse et du sport populaire

Base

Règlement de la commission LoRo-Sport Neuchâtel du 15 août 2012.

Sur la base d'un recensement organisé en principe tous les ans par la commission LoRo-Sport Neuchâtel.

Qui?

Associations, clubs et sociétés sportives, en principe reconnus par Swiss Olympic.

Comment?

Lettre accompagnée d'une description de l'activité, du budget annuel, bulletin de versement.

Quand?

Avant le 1er mars de chaque année.

Où?

Commission LoRo-Sport Neuchâtel.

Matériel sportif

Base

Règlement de la commission LoRo-Sport Neuchâtel du 15 août 2012.

Matériel important et durable nécessaire à la pratique d'une activité sportive selon liste arrêtée par la commission LoRo-Sport Neuchâtel.

Qui?

Associations, clubs et sociétés sportives, en principe reconnus par Swiss Olympic.

Comment?

Lettre accompagnée des devis, et/ou offres, bulletin de versement.

Quand?

Avant de passer la commande.

Où?

Commission LoRo-Sport Neuchâtel.

Combien?

En principe le 20% de la dépense.

Commission
LoRo-Sport
Neuchâtel

Soutien financier

Aide-mémoire

Commission LoRo-Sport Neuchâtel
Route de l'Arsenal 2 · Case postale 72
CH - 2013 Colombier
Tél. +41 32 889 59 04 · Fax +41 32 889 62 76

Dès le 1^{er} juillet 2013
E-mail: info@lorosportne.ch
Site internet: www.lorosportne.ch

Constructions d'installations sportives

Base

Règlement de la commission LoRo-Sport Neuchâtel du 15 août 2012.

Qui?

Associations, clubs, sociétés sportives, en principe reconnus par Swiss Olympic et les communes.

Comment?

Lettre accompagnée d'une étude des besoins, plans, plan financier, devis, bulletin de versement.

Quand?

Avant le début des travaux.

Où?

Commission LoRo-Sport Neuchâtel.

Combien?

En principe de 10% à 20%.

Organisation d'une manifestation sportive

Base

Règlement de la commission LoRo-Sport Neuchâtel du 15 août 2012.

Qui?

Associations, clubs, sociétés sportives ou organisations neuchâtelaises privées, légalement constitués et reconnus par la commission LoRo-Sport Neuchâtel.

Comment?

Lettre avec budget-type, remis par la commission LoRo-Sport Neuchâtel ou téléchargeable sur le site www.lorosportne.ch, bulletin de versement.

Quand?

Minimum 3 mois avant la manifestation.

Où?

Commission LoRo-Sport Neuchâtel.

Combien?

En fonction de son importance.

Remarque

Le versement de l'aide financière a lieu à réception d'une attestation des comptes au plus tard 6 mois suivant la fin de la manifestation.

Soutien individuel pour sportive et sportif

Base

Règlement de la commission LoRo-Sport Neuchâtel du 15 août 2012.

Qui?

Sportives ou sportifs de manière individuelle.

Comment?

Lettre de motivation de l'athlète, lettre de soutien de l'association régionale et/ou de la fédération nationale, budget-type remis par la commission LoRo-Sport Neuchâtel ou téléchargeable sur le site www.lorosportne.ch, copie de la Talent Card ou d'une carte de Swiss Olympic, bulletin de versement.

Quand?

Avant le début de la saison sportive.

Où?

Commission LoRo-Sport Neuchâtel.

Combien?

De 1'000.– à 10'000.– francs.